

DÉLIBÉRATION N° 2025/4

Page 1 sur 1

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 23 janvier à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 janvier 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12			
Présents : 7			
Votants : 10			
Votes	Pour : 10	Contre : 0	Abstention : 0

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Noémie CHARTRIN, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Alexandre CHASSAT, Mme Emmanuelle FAUTREL-BEAUR.

Étaient excusés : Aurélien THABUTEAU, Mme Caroline DHYEVRE, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Alexandre CHABAUTY, M. Thierry SOYER.

Étaient absents :

Procurations : M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER ;

M. Aurélien THABUTEAU donne procuration à Mme Noémie CHARTRIN ;

Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON.

Noémie CHARTRIN a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : Travaux de réfection du bourg suite aux inondations et demandes de subventions 2025

Le Maire expose au Conseil Municipal le plan de financement des travaux de voirie :

DÉPENSES HT		RECETTES HT	
COLAS – Devis n° 1400957 rue de l'ancienne cure et route de la Roche	24 382,15 €	Département – Amende de police (25 % avec un plafond à 20 000 €)	16 497,28 €
COLAS – Devis n° 1402193 parking route de la Roche	18 125,70 €	Département – ACTIV 3 Année 2025	21 100,00 €
COLAS – Devis n° 1402264 place de la mairie n° 2	4 488,75 €	Autofinancement (20 %)	9 399,32 €
TOTAL	46 996,60 €	TOTAL	46 996,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **CONFIRME** le choix des devis précités sous réserve de l'obtention de la subvention ACTIV'3 et amende de police.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire la demande de la subvention au titre d'ACTIV 3 et d'amende de police sur un montant total des travaux de 46 996,60 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis après obtention des subventions.

Fait à ANTIGNY, le 28 janvier 2025

Le Maire,
Vincent LAUER



AR Prefecture

086-218600062-20250123-23012025_4-DE
Reçu le 29/01/2025

Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

mairie@antigny86.fr